



Informations de base	
<p>2026/0111(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p> <p>Transposition dans le droit de l'Union des dernières mesures adoptées par les organisations régionales de gestion des pêches</p> <p>Modification Règlement 2017/2107 2016/0187(COD) Modification Règlement 2018/975 2017/0056(COD) Modification Règlement 2019/833 2018/0304(COD) Modification Règlement 2023/2053 2019/0272(COD) Modification Règlement 2021/56 2020/0139(COD) Modification Règlement 2022/2343 2021/0058(COD) Modification Règlement 2022/2056 2021/0103(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche 3.15.05 Captures de poissons, contingents tarifaires d'importation 3.15.07 Contrôle et réglementation des pêches, des bateaux, des zones de pêche 3.15.15 Accords de pêche et coopération</p> <p>Zone géographique</p> <p>Mer méditerranée région Océan Atlantique région</p>	<p>En attente de la décision de la commission parlementaire</p>

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		BAJADA Thomas (S&D)	22/06/2026
Conseil de l'Union européenne				
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Affaires maritimes et pêche		KADIS Costas	
Comité économique et social européen				

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
20/05/2026	Publication de la proposition législative	COM(2026)0198 	Résumé
15/06/2026	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2026/0111(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2017/2107 2016/0187(COD) Modification Règlement 2018/975 2017/0056(COD) Modification Règlement 2019/833 2018/0304(COD) Modification Règlement 2023/2053 2019/0272(COD) Modification Règlement 2021/56 2020/0139(COD) Modification Règlement 2022/2343 2021/0058(COD) Modification Règlement 2022/2056 2021/0103(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 043-p2
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission	PECH/10/05839

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2026)0198 	20/05/2026	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Transposition dans le droit de l'Union des dernières mesures adoptées par les organisations régionales de gestion des pêches

2026/0111(COD) - 20/05/2026 - Document de base législatif

OBJECTIF : transposer dans le droit de l'Union certaines mesures adoptées par certaines organisations régionales de gestion des pêches (ORGP).

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : la proposition de règlement présente une série de modifications apportées aux règlements européens sur la pêche afin d'intégrer de nouvelles mesures adoptées par plusieurs organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) entre 2021 et 2025.

CONTENU : la proposition vise à **transposer dans le droit de l'Union** certaines mesures adoptées par les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) suivantes: la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA); l'Organisation régionale de gestion

des pêches du Pacifique Sud (ORGPPS); l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO); la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT); la Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central (WCPFC); et la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI).

- **CICTA** : les modifications sont alignées sur les règles les plus récentes de la CICTA relatives aux prises accessoires de thonidés tropicaux. S'agissant du thon rouge, la notion de «capacité d'élevage» est supprimée et de nouvelles procédures concernant la vérification des déclarations de transformation sont introduites;

- **ORGPPS** : la proposition couvre une mesure supplémentaire, adoptée en 2025, interdisant les subventions aux navires ou aux opérateurs de navires inscrits sur la liste ORGPPS des navires INN;

- **OPANO** : les modifications concernent le remplacement du mot «divergences» par l'expression «potentiel défaut de conformité», ainsi que l'introduction au sein de l'OPANO d'un programme d'observation électronique et des exigences à respecter en cas d'utilisation de ce programme;

- **CITT** : les modifications concernent certaines définitions et la transmission d'informations relatives aux dispositifs de concentration de poissons (DCP) et aux bouées satellites;

- **WCPFC** : les modifications concernent l'affrètement et la protection des espèces sensibles, y compris la communication d'informations à cet égard;

- **CTOI** : les modifications sont alignées sur les règles les plus récentes de la CTOI en ce qui concerne: i) le programme de système de suivi des navires (VMS); ii) le mécanisme régional d'observateurs; iii) la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI; iv) la conservation des requins-taupes bleus et des petites taupes capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI; v) la sous-consommation et la surconsommation de listao, de thon obèse et d'albacore dans la zone de compétence de la CTOI.